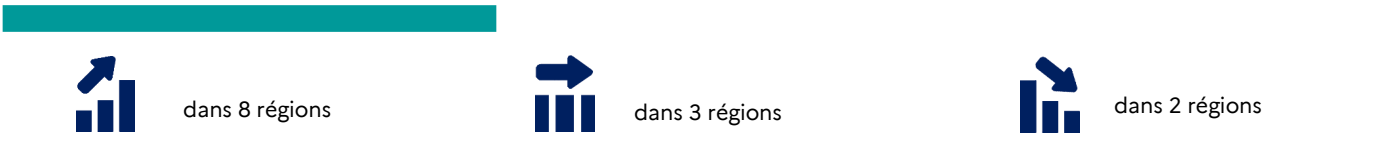
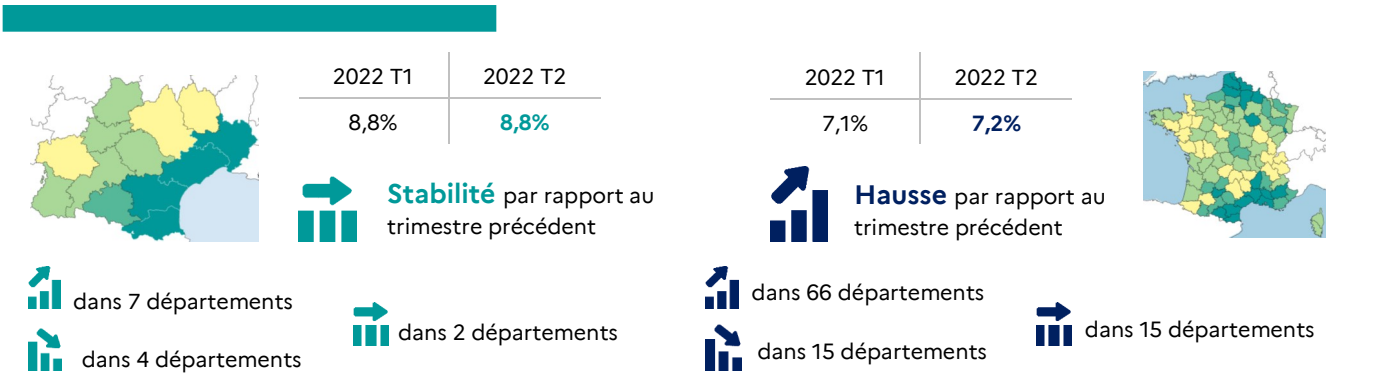




TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉS

Région Occitanie - 2^{ème} trimestre 2022

Au 2^{ème} trimestre 2022, le taux de chômage est stable en Occitanie, faisant suite à une très légère baisse au trimestre précédent (-0,1 point).



Les régions de France métropolitaine aux taux de chômage les moins élevés et les plus élevés



Les départements d'Occitanie au taux de chômage le moins élevé et le plus élevé



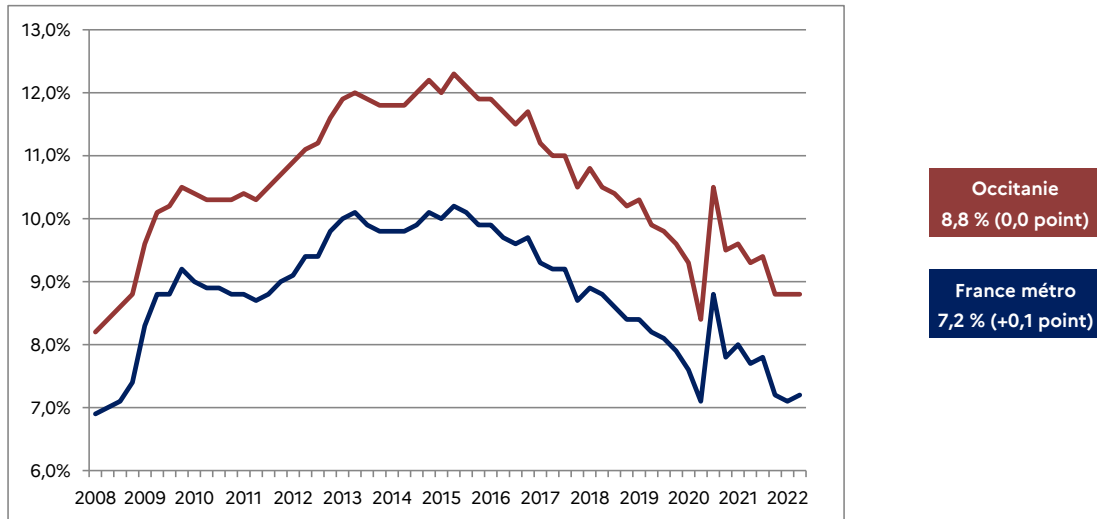
Les départements métropolitains au taux de chômage le moins élevé et le plus élevé





APPROCHE RÉGIONALE (1 / 2)

Taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine (en %)

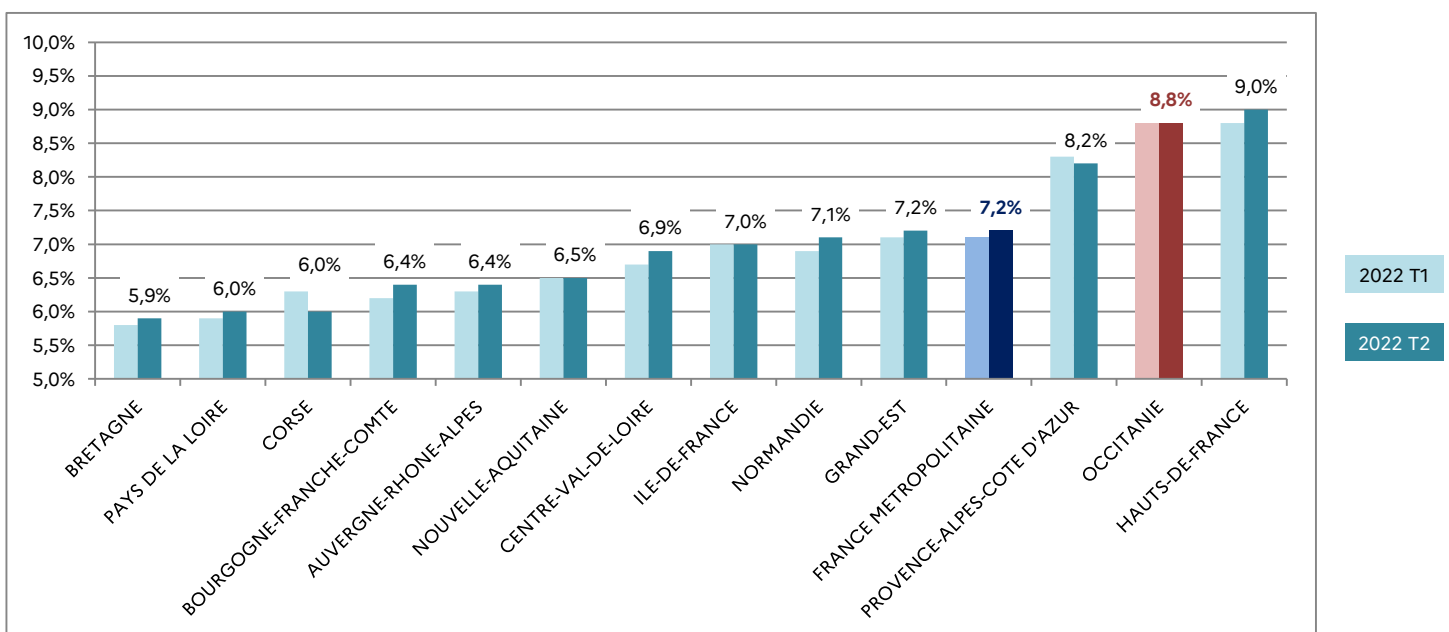


Source Insee

Le taux de chômage s'élève à 8,8 % en Occitanie au 2^{ème} trimestre 2022, soit 1,6 point au-dessus du taux métropolitain. Les régions des Hauts-de-France et d'Occitanie affichent les taux de chômage les plus élevés de France métropolitaine.

Sur un an, le taux de chômage diminue de 0,5 point en Occitanie, une baisse identique au niveau national.

Taux de chômage localisés en régions aux 1^{er} trimestre 2022 et 2^{ème} trimestre 2022

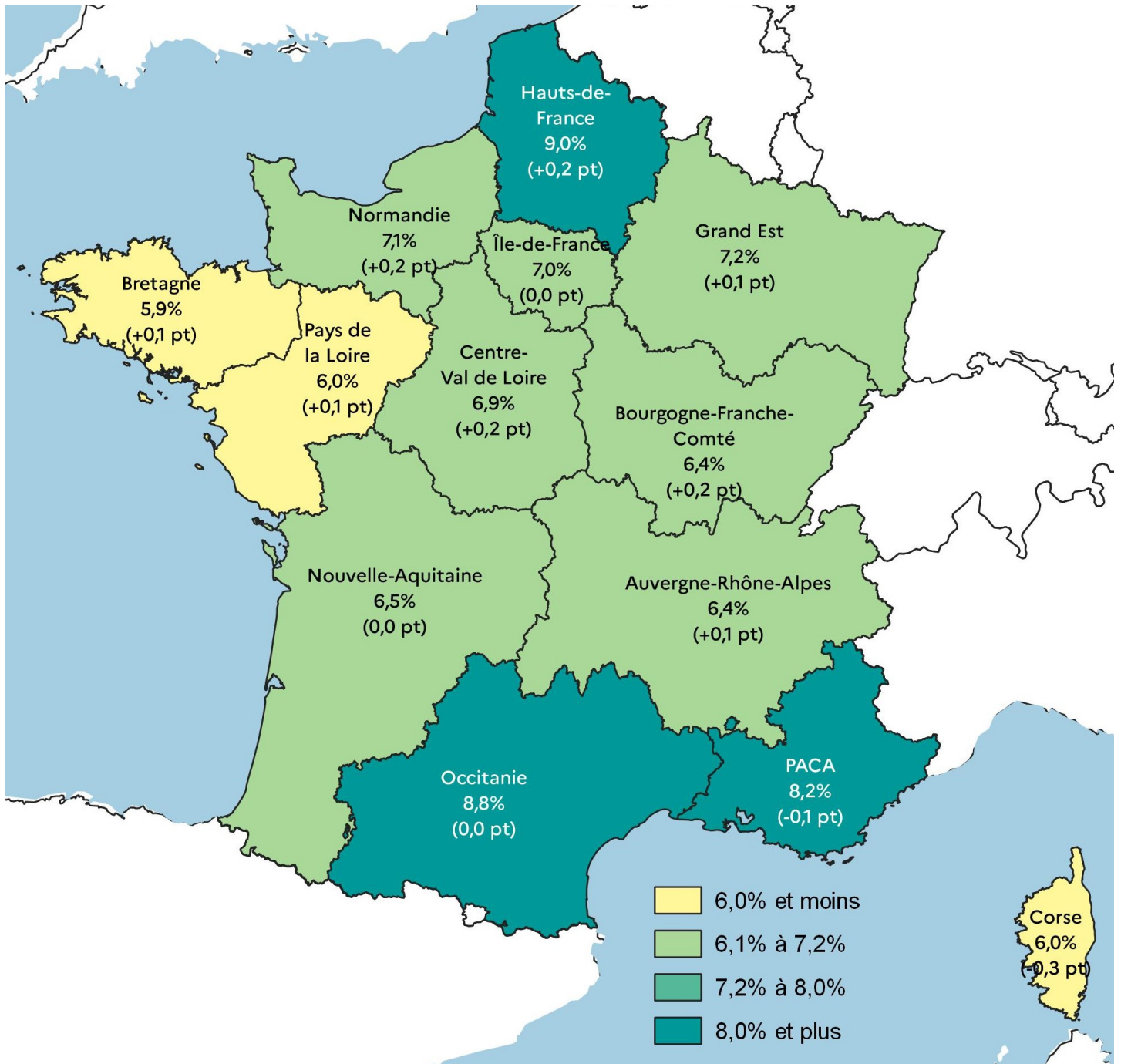


Source Insee

Le taux de chômage augmente légèrement dans la grande majorité des régions (8 régions sur 13). Il est stable dans 3 régions (dont l'Occitanie). Seules la Corse (-0,3 point) et PACA (-0,1 point) enregistrent une baisse.

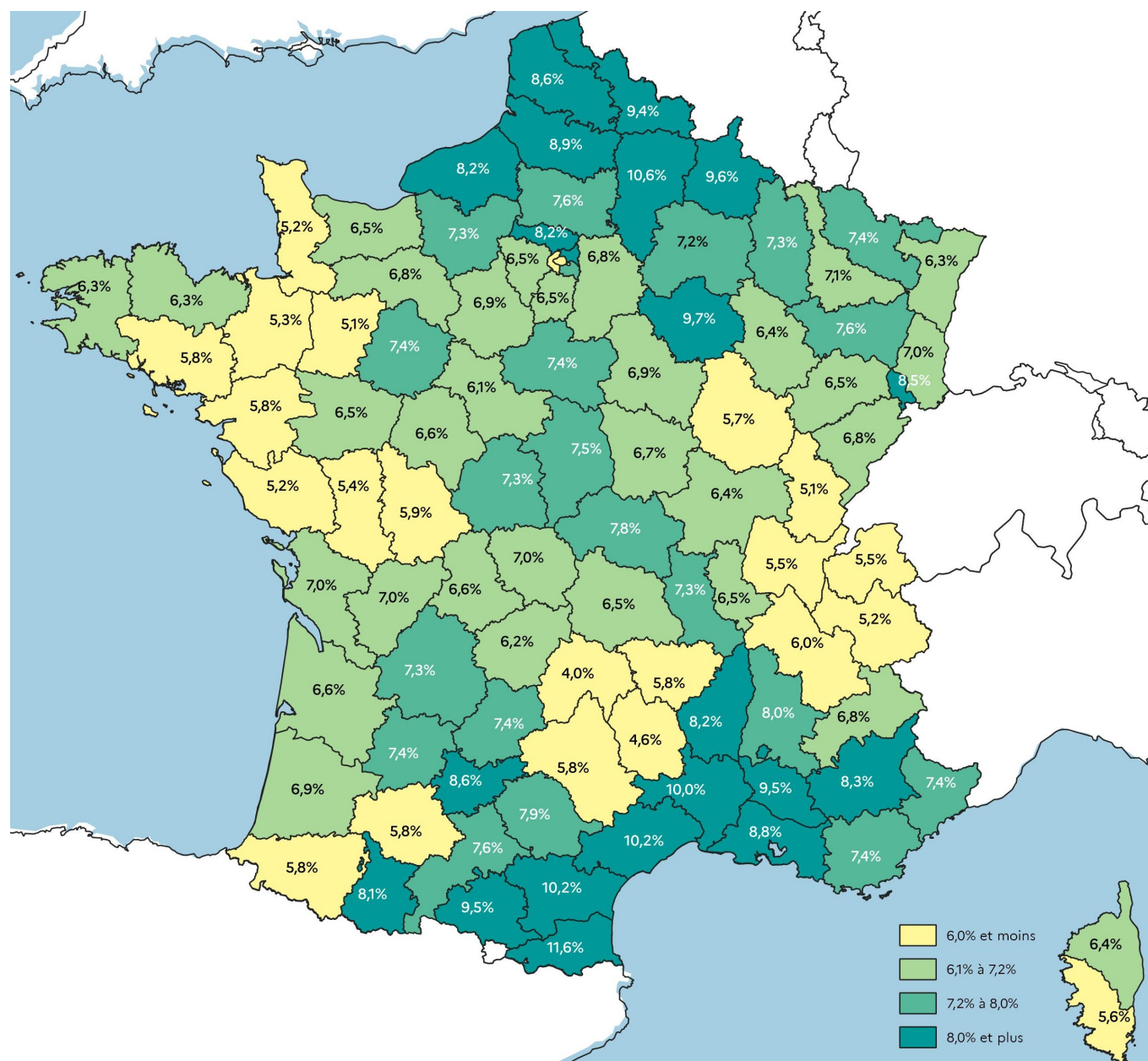


Taux de chômage localisés dans les régions de métropole
au 2^{ème} trimestre 2022



APPROCHE DÉPARTEMENTALE (1 / 5 - FRANCE MÉTROPOLITAINE)

Taux de chômage localisés dans les départements de métropole au 2^{ème} trimestre 2022



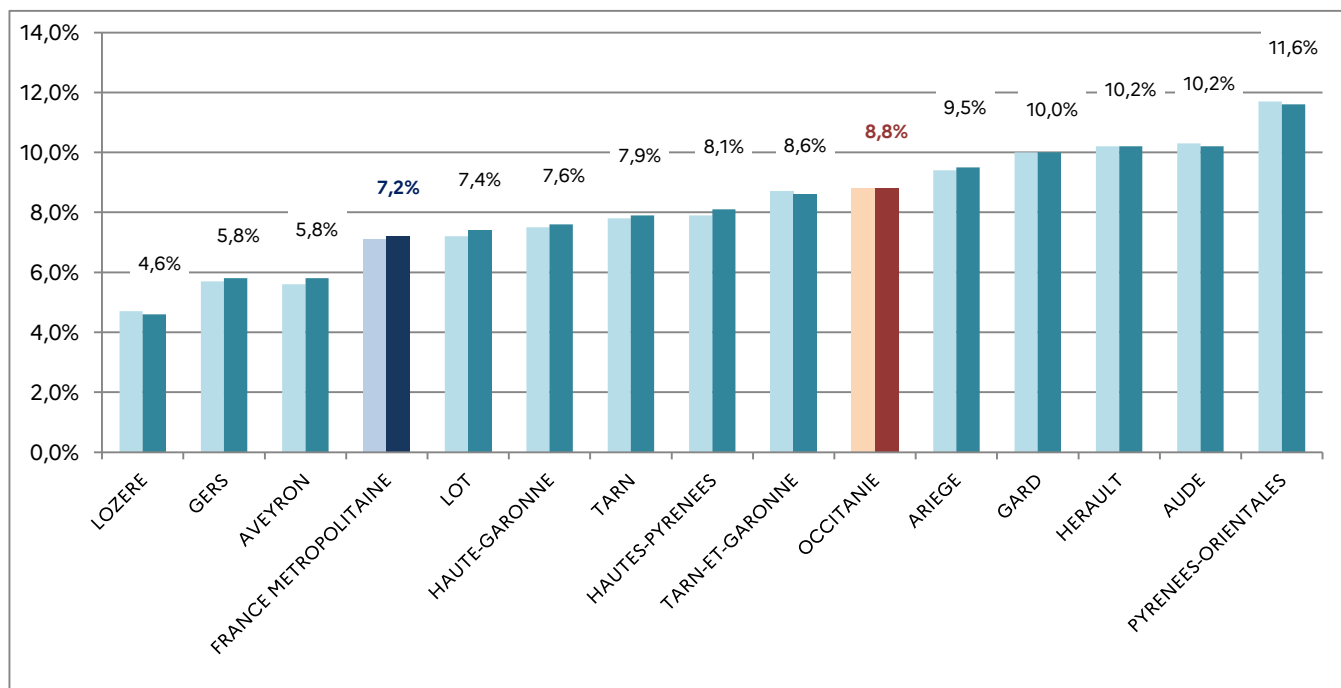
Source Insee | @ IGN

Les taux de chômage départementaux s'échelonnent en France métropolitaine de 4,0 % (Cantal) à 11,6 % (Pyrénées-Orientales). Pour près de 60 % des départements (58,3 %), il est inférieur ou égal au niveau national (7,2 %).

Ce trimestre, le taux de chômage augmente dans plus de deux départements sur trois (66 sur 96). Cette hausse atteint +0,4 point dans le Loiret, le Territoire-de-Belfort, le Pas-de-Calais et la Somme. Seulement 15 départements enregistrent une baisse du taux de chômage, dont notamment la Corse-du-Sud, avec -0,5 point. Pour 15 départements, le taux de chômage reste stable entre le premier trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2022.

APPROCHE DÉPARTEMENTALE (2 / 5 - OCCITANIE)

Taux de chômage localisés par département (région Occitanie) aux 1^{er} trimestre 2022 et 2^{ème} trimestre 2022



Source Insee

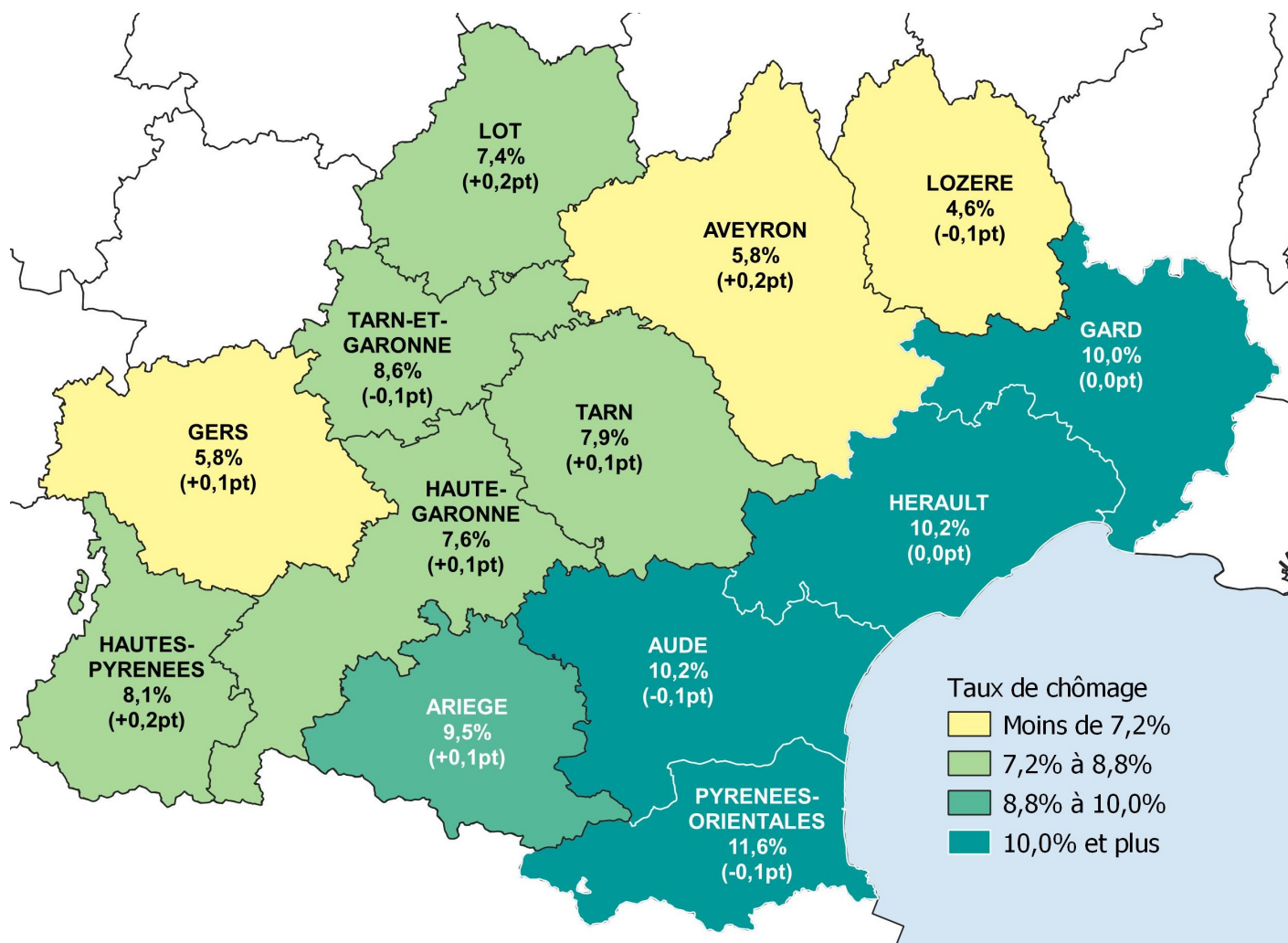
En Occitanie, trois départements ont un taux de chômage inférieur au taux métropolitain (7,2 %) : la Lozère, l'Aveyron et le Gers. Ils figurent même parmi les quinze départements de métropole les moins touchés par le chômage.

Les quatre départements côtiers de la région figurent parmi les six départements de métropole où le taux de chômage est le plus élevé. Les Pyrénées-Orientales restent le département au taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine, avec 1 point de plus que le deuxième département : l'Aisne.

À noter que, depuis le confinement et la crise sanitaire de début 2020, la Haute-Garonne conserve un taux de chômage supérieur à celui observé en métropole (7,6 % contre 7,2 % ce trimestre).

APPROCHE DÉPARTEMENTALE (3 / 5 - OCCITANIE)

Taux de chômage localisés dans les départements d'Occitanie
au 2^{ème} trimestre 2022



Source Insee | @ IGN

Ce trimestre, le taux de chômage augmente dans une majorité des départements (7 sur 13). Avec +0,2 point, l'Aveyron, le Lot et les Hautes-Pyrénées enregistrent les plus fortes hausses.

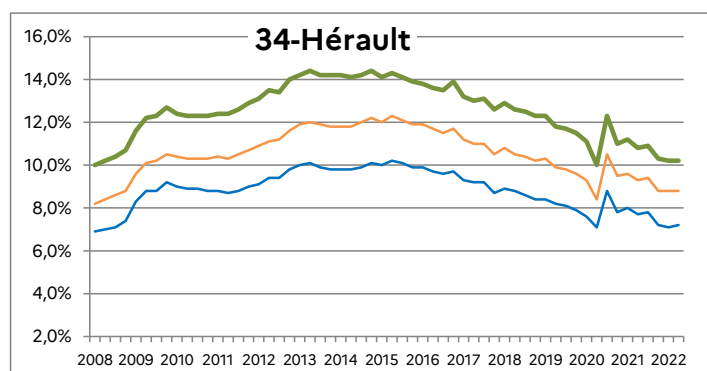
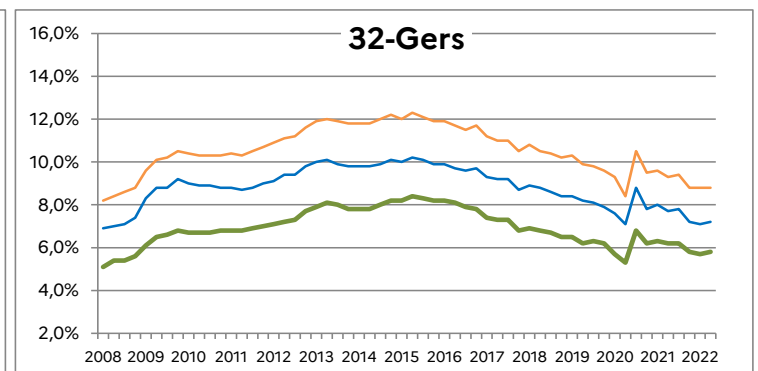
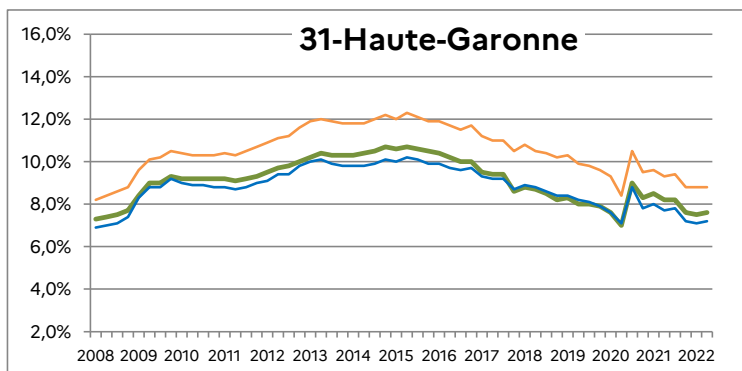
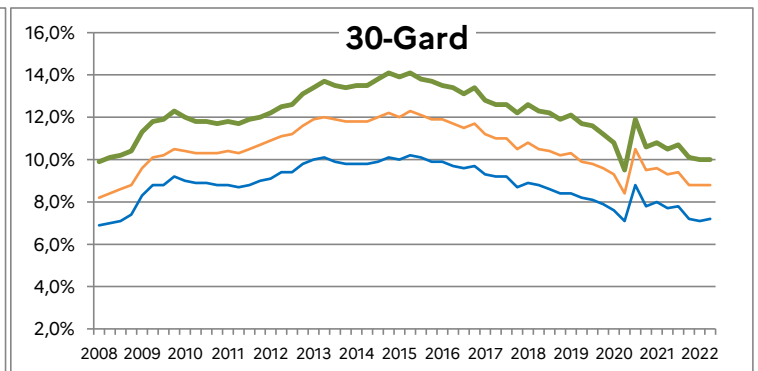
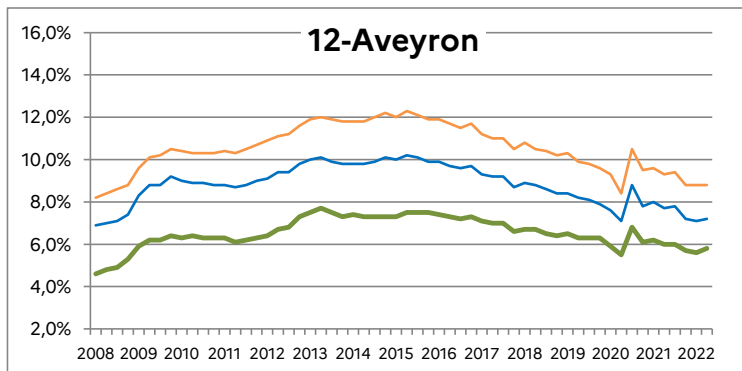
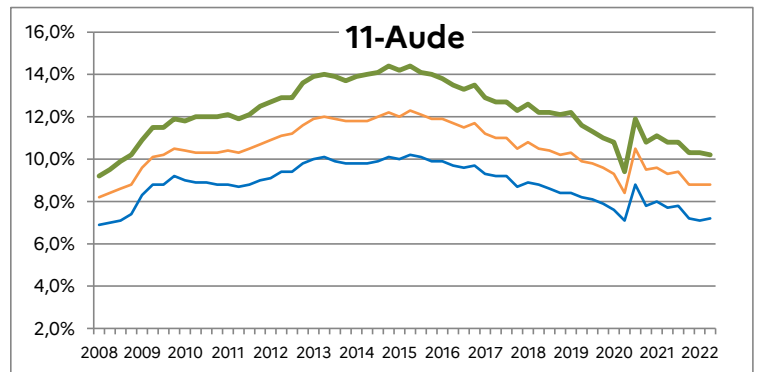
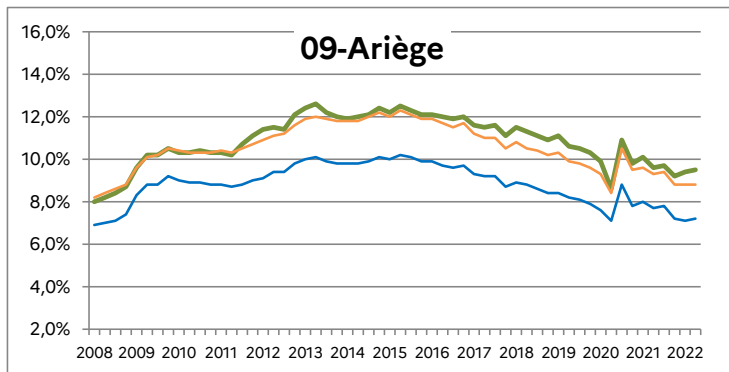
Le taux de chômage diminue dans seulement 4 départements sur 13, avec -0,1 point pour l'Aude, la Lozère, les Pyrénées-Orientales et le Tarn-et-Garonne.

Il est stable pour 2 départements (Gard, Hérault).



APPROCHE DÉPARTEMENTALE (4 / 5 - OCCITANIE)

Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (1/2)



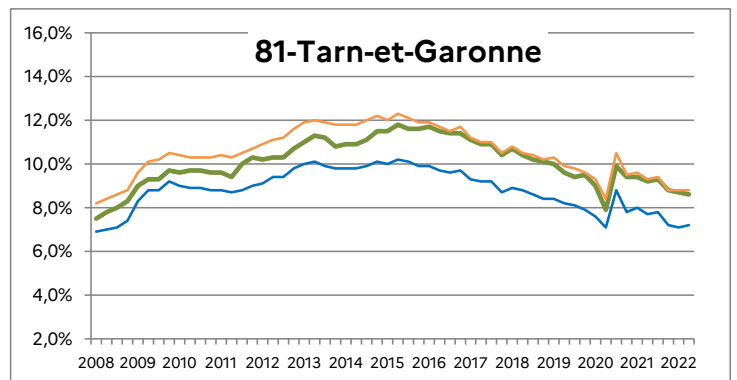
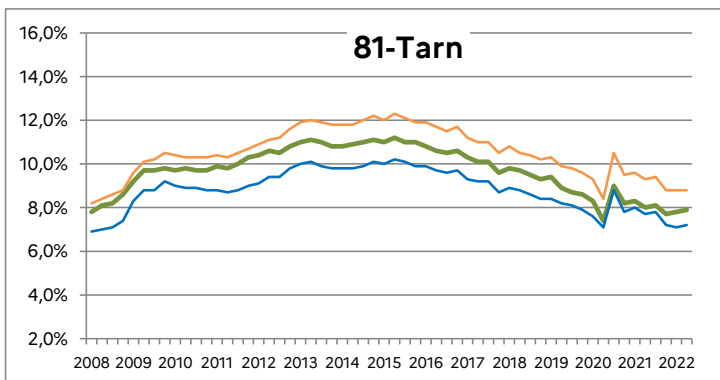
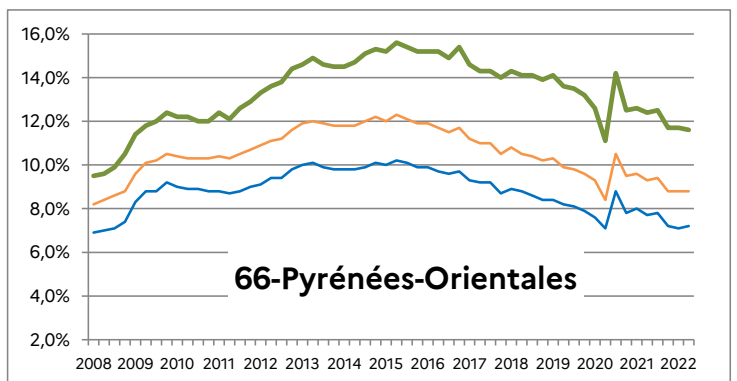
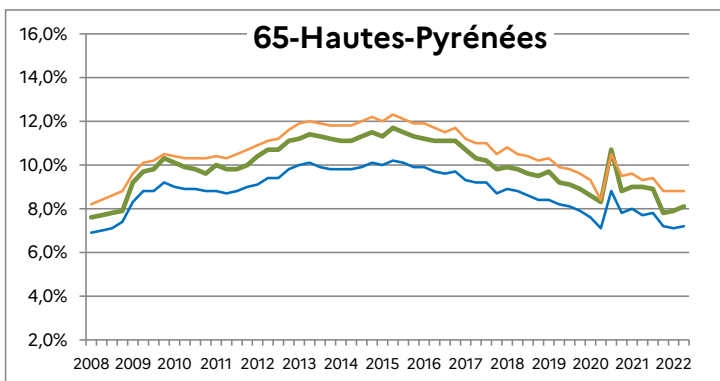
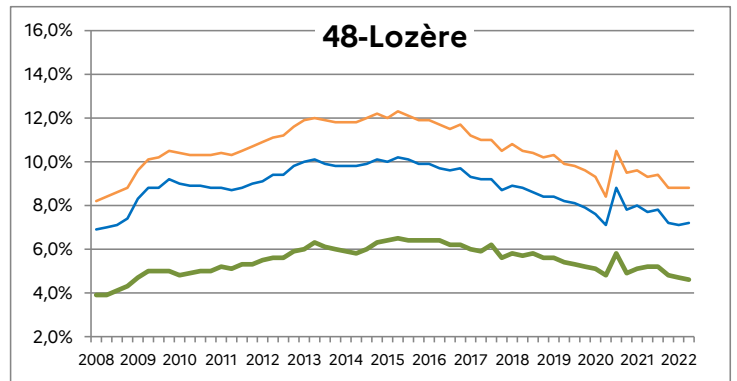
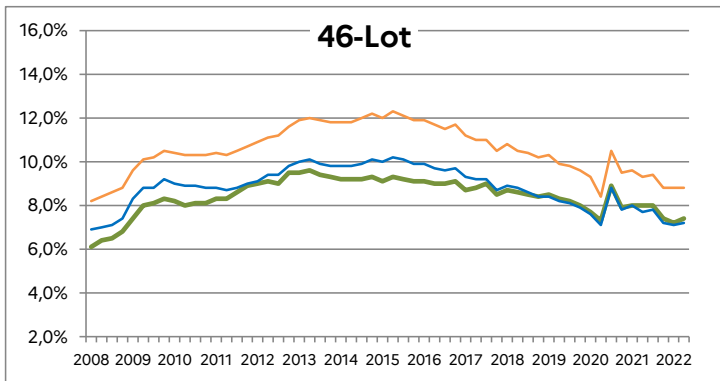
— DEPARTEMENT — OCCITANIE — FRANCE METROPOLITAINE

Source Insee



APPROCHE DÉPARTEMENTALE (5 / 5 - OCCITANIE)

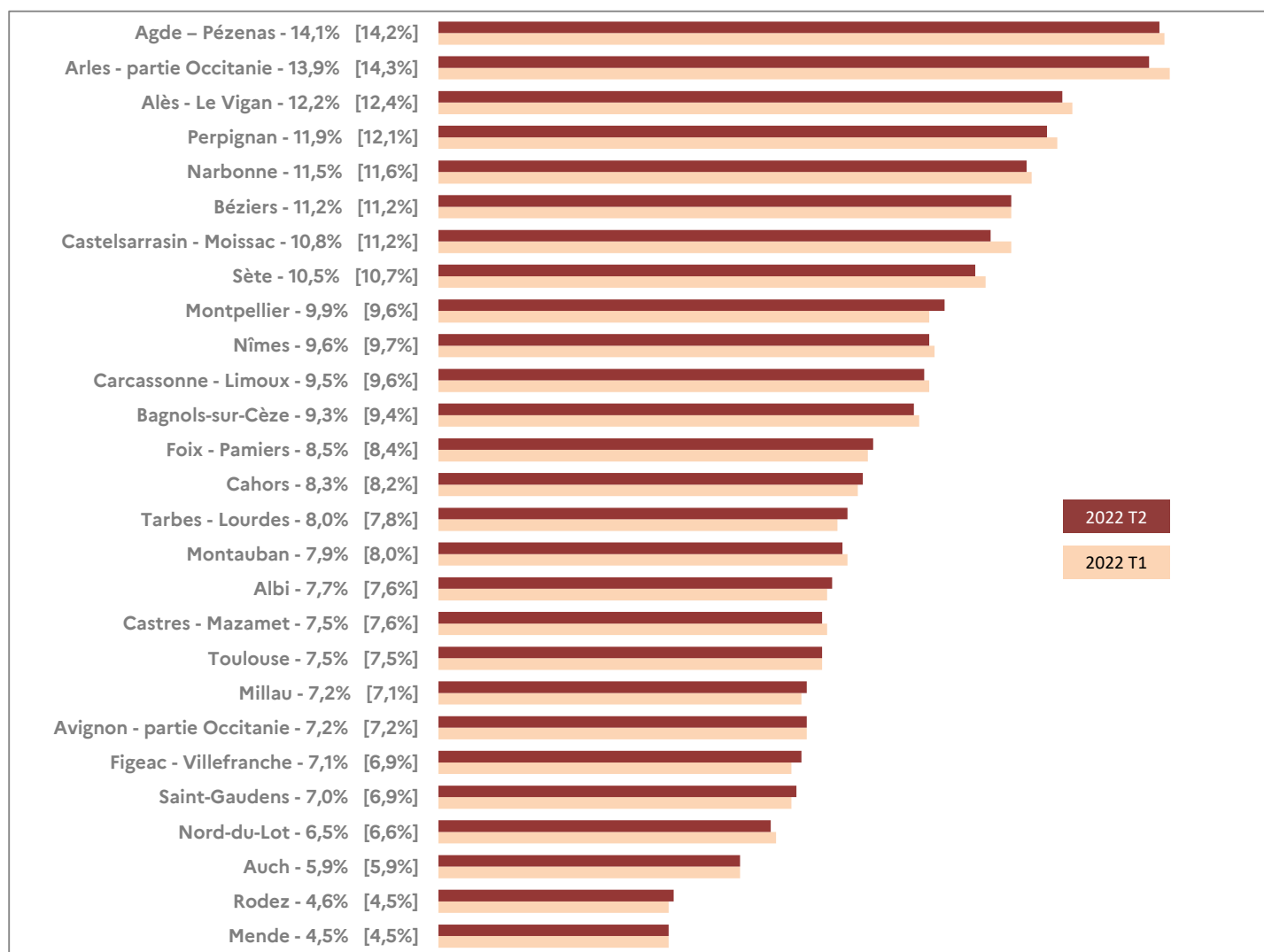
Évolution du taux de chômage en Occitanie depuis 2008 par département (2/2)



— DEPARTEMENT — OCCITANIE — FRANCE METROPOLITAINE

Source Insee

Taux de chômage localisés dans les zones d'emploi¹ d'Occitanie



¹ Zones d'emploi 2020

Source Insee

Note de lecture : Zone d'emploi - Taux de chômage du trimestre en cours % [Taux de chômage du trimestre précédent %]

En France métropolitaine, les taux de chômage par zone d'emploi s'échelonnent de 3,5 % (Les Herbiers-Montaigu) à 14,1 % (Agde - Pézenas).

En Occitanie, c'est la zone d'emploi de Mende (4,5 %) qui présente le taux de chômage le plus bas. Elle fait partie des dix zones d'emploi les moins touchées par le chômage, avec celle de Rodez (4,6 %).

Parmi les vingt zones d'emploi les plus touchées par le chômage en métropole, huit sont situées en Occitanie. On y trouve notamment l'ensemble des zones d'emploi côtières. Le taux de chômage y est d'au moins 10,5 %.

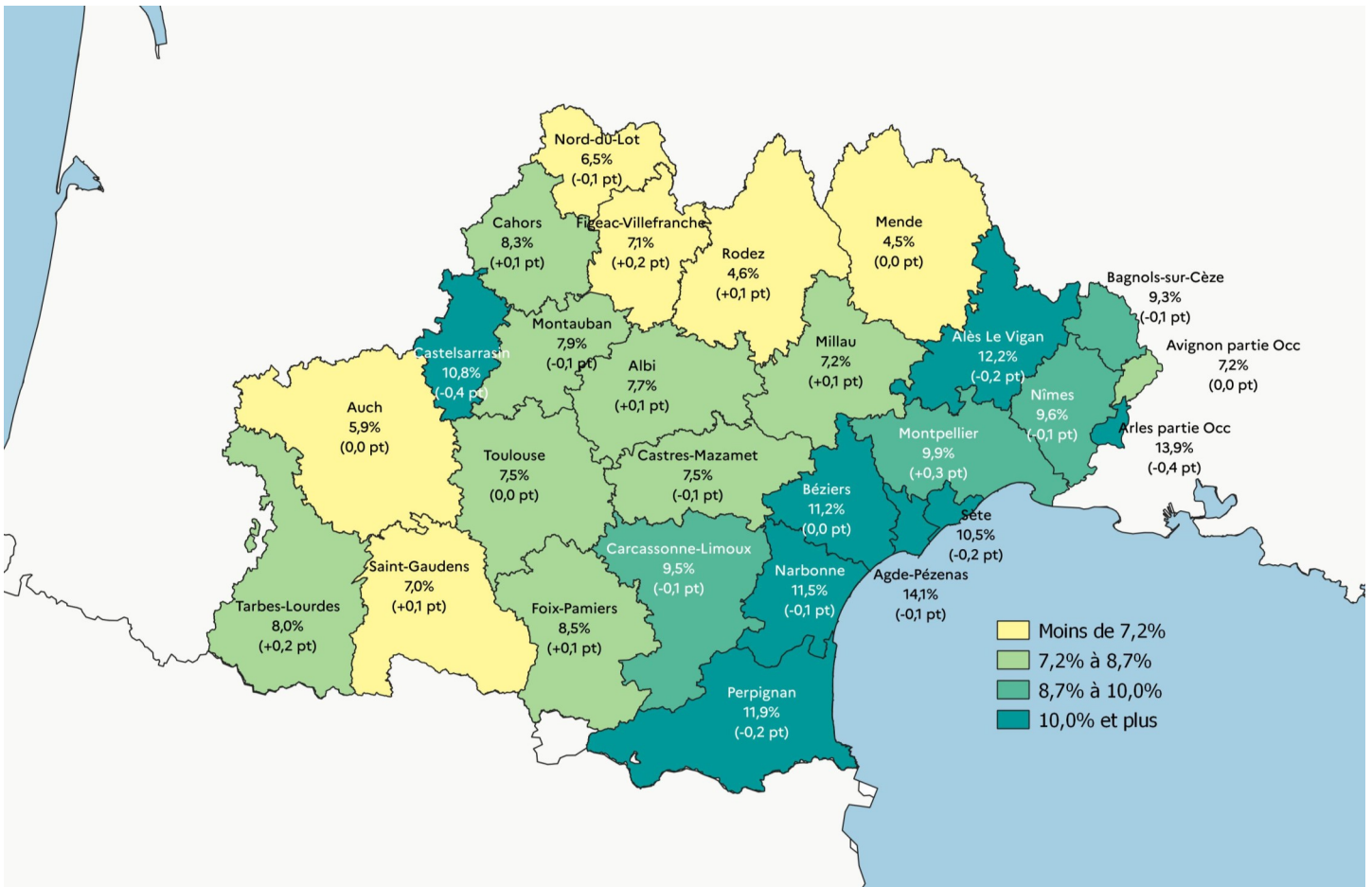
En Occitanie, le taux de chômage diminue dans près d'une zone d'emploi sur deux (13 sur 27), la plus forte baisse étant enregistrée par les zones d'emploi de Castelsarrasin-Moissac et d'Arles (partie Occitanie) avec -0,4 point).

Il augmente dans une zone d'emploi sur trois (9 sur 27), avec la plus forte hausse pour Montpellier (+0,3 point). Il est stable pour les cinq autres zones d'emploi.



APPROCHE PAR ZONE D'EMPLOI (2 / 2)

Taux de chômage localisés dans les zones d'emploi ¹ d'Occitanie au 2^{ème} trimestre 2022



¹ Zones d'emploi 2020

Source Insee | @ IGN

Quelques informations méthodologiques

Ce document présente les taux de chômage localisés par région, département et zone d'emploi calculés par l'INSEE.

Il s'agit de données corrigées des variations saisonnières.

- **Au niveau national** : seuls sont publiés les taux de chômage au sens du BIT* estimés trimestriellement à partir de l'enquête Emploi.
- **Aux niveaux infranationaux** : le recours à la même méthode n'était pas envisageable, l'enquête Emploi n'étant pas conçue pour fournir des estimations à des niveaux géographiques fins. Les taux de chômage sont donc toujours estimés via une méthodologie synthétique (ventilation du nombre national de chômeurs dans l'enquête Emploi selon une clé de répartition issue des données de Pôle Emploi). Les deux principales conséquences en sont :
 - Les taux de chômage infranationaux sont dorénavant exprimés en moyenne trimestrielle et non pas en valeur en fin de trimestre (car l'enquête Emploi fournit des valeurs en moyenne trimestrielle)
 - Les taux de chômage infranationaux devront être qualifiés de «taux de chômage localisés». Leur estimation utilisant toujours des informations issues des DEFM, il ne s'agit en effet pas à proprement parler de taux de chômage au sens du BIT.

Les séries de taux de chômage localisés sont révisées à partir de la publication des résultats du quatrième trimestre 2013. D'une part, le taux de chômage est revu à la baisse au niveau national suite à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi. Ce nouveau calcul situe le taux de chômage national à un niveau inférieur de 0,5 point par rapport aux données publiées antérieurement. D'autre part, la méthode d'estimation

des taux de chômage localisés a été améliorée sur différents points concernant notamment l'emploi au dénominateur des taux de chômage localisés (amélioration de la méthode de passage de l'emploi au lieu de travail à l'emploi au lieu de résidence, information sur les travailleurs frontaliers...). A partir d'avril 2014, les nouvelles séries de taux de chômage régionaux et départementaux sont rétropolées de ces deux effets : elles sont cohérentes sur l'ensemble de la période d'estimation.

** Taux de chômage au sens du BIT : taux de chômage calculé selon les normes du Bureau International du Travail, seul concept permettant des comparaisons internationales. Pour être chômeur au sens du BIT, les 3 critères suivants doivent être satisfaits :*

- *Ne pas avoir travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours de la semaine de référence,*
- *Etre disponible pour travailler dans les 15 jours,*
- *Effectuer des démarches effectives de recherche d'emploi.*

NB : un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

Avertissements :

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.

Par ailleurs, depuis le premier trimestre 2017, les données sont établies en coproduction avec l'Acoss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). À partir de la validité du premier trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi localisé est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Sont ainsi ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Les composantes emploi et chômage des taux de chômage des zones d'emploi sont calées sur les zones englobantes. Les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont donc cohérentes avec celles des régions.

Les taux de chômage localisés du 3^{ème} trimestre 2022 seront publiés en janvier 2023

Directeur de publication : Yannick AUPETIT | Réalisation : Service Études Statistiques Évaluation
DREETS Occitanie : 5, esplanade Compans-Caffarelli — BP 98016 — 31080 Toulouse cedex 6
Rédaction, coordination et mise en page: SESE OCCITANIE